SBV FSA
Schweizerischer Blinden- und Sehbehindertenverband

Fédération suisse des aveugles et malvoyants

Comptes annuels 2021

L'organisation nationale d'entraide des personnes en situation de handicap visuel

Impressum

Éditeur
Fédération suisse des aveugles
et malvoyants FSA

Rédaction
Simone Wäckerlin

Conception et impression
Ediprim SA, Bienne

Parution
Français et allemand

Impressum 2

Bilan 4

Compte d'exploitation 5

Tableau de flux de trésorerie 6

Tableau de variation du capital 7

Annexe aux comptes annuels 2021 8

Principes de présentation des comptes 9

Explications relatives au bilan 11

Explications relatives au compte d'exploitation 14

Autres données 15

Rapport de l'organe de révision 18

Pour faciliter la lecture des présents comptes annuels consolidés de la Fédération suisse des aveugles et malvoyants (FSA), tous les chiffres sont indiqués en milliers de francs suisses (kCHF).

Actif	Annexe chiffre	31.12.2021 en kCHF	31.12.2020 en kCHF
Total Actif		**38’827**	**39’302**
Actif circulant		**12’602**	**11’580**
Liquidités		8’109	8’206
Créances		1’035	1’250
Créances envers les organisations proches		866	1’370
Stocks et travaux en cours		416	406
Compte de régularisation actifs		2’177	348
Actif immobilisé		**26’224**	**27’722**
Immobilisations corporelles meubles et immeubles	2	2’425	2’691
Immobilisations financières	3	23’761	24’970
Immobilisations incorporelles	4	39	62

Passif	Annexe chiffre	31.12.2021 en kCHF	31.12.2020 en kCHF
Total Passif		**38’827**	**39’302**
Engagements à court terme		**2’654**	**2’803**
Dettes résultant de livraisons et de prestations envers des tiers		538	620
Dettes résultant de livraisons et de prestations envers les organisations proches		192	105
Dettes à court terme rémunérées		50	50
Autres dettes à court terme envers des tiers		973	1’190
Autres dettes à court terme envers les organisations proches		336	120
Compte de régularisation passifs		564	717
Engagements à long terme rémunérés		**850**	**900**
Provisions		**35**	**49**
Capital des fonds à affectation spéciale	1	**4’955**	**3’271**
Capital de l’organisation sans part des minoritaires	1	**29’383**	**31’401**
Capital lié		10’070	12’272
Capital libre	9	19’313	16’482
Résultat annuel 2020	9		2’647
Parts des minoritaires aux fonds propres		**950**	**877**
Parts des minoritaires aux fonds propres		950	694
Parts des minoritaires au résultat annuel 2020			184

	Annexe chiffre	2021 en kCHF	2020 en kCHF
Total des produits		**24'099**	**23'170**
Donations reçues		**13'162**	**12'067**
Dons	5	9'244	9'249
Cotisations des membres		42	43
Legs / successions		3'876	2'775
Produits des prestations fournies		**10'937**	**11'103**
Prestations sur mandats publics		6'061	5'757
Autres produits d'exploitation		4'877	5'346
Total des charges	6	**-24'484**	**-20'817**
Charges de personnel		-10'356	-9'882
Frais de voyage et de représentation		-321	-257
Charges d'exploitation		-6'680	-6'866
Soutiens		-3'833	-905
Frais d'entretien		-273	-328
Charges de recherche de fonds	7	-2'621	-2'257
Amortissements		-401	-322
Résultat d'exploitation		**-385**	**-2'354**
Résultat financier	8	**222**	**723**
Résultat avant résultat exceptionnel	9	**-163**	**3'077**
Résultat hors exploitation		**-13**	**-117**
Résultat avant variation des fonds	9	**-175**	**2'959**
Variation des fonds à affectation spéciale		**-1'684**	**2'337**
Résultat annuel	9	**-1'859**	**5'296**
Attribution capital lié		800	4'450
Utilisation capital lié		-3'003	-1'985
Attribution capital libre		184	
Attribution parts des minoritaires aux fonds propres		159	
Variation du capital de l'organisation		**1'859**	**-2'465**
Résultat après variation de capital	9	**0**	**2'831**
dont résultat FSA 2020	9		2'647
dont parts des minoritaires au résultat 2020			184

Les charges de leasing et de location pour infrastructure informatique ont été nouvellement affectées aux frais généraux kCHF 65 (année précédente frais de maintenance kCHF 61). L'année précédente n'a pas été ajustée.

	2021 en kCHF	2020 en kCHF
Variation des liquidités	**-97**	**2’431**
Flux de trésorerie résultant de l’activité d’exploitation	**-1’057**	**3’285**
Résultat avant variation des fonds	-175	2’959
Amortissements sur immobilisations corporelles meubles et immeubles	304	319
Amortissements immobilisations incorporelles	23	23
Amortissements sur immobilisations financières	74	-20
Variations des provisions	-13	-207
Variation des créances	719	-1’024
Variation des stocks et travaux en cours	-10	3
Variation des comptes de régularisation actifs	-1’829	973
Variation des dettes à court terme	5	-50
Variation des autres dettes à court terme	-2	452
Variation des comptes de régularisation passifs	-153	-145
Flux de trésorerie résultant de l’activité d’investissement	**1’097**	**-720**
Investissements dans des immobilisations corporelles meubles et immeubles	-38	-301
Désinvestissements d’immobilisations financières	20	40
Variation des réserves financières des titres	1’115	-459
Flux de trésorerie résultant de l’activité de financement	**-137**	**-134**
Variation des dettes financières à long terme	-50	-50
Paiement de dividendes	-87	-84
Justificatif variation des liquidités	**-97**	**2’431**
Etat des liquidités au 1.1.	8’206	5’775
Etat des liquidités au 31.12.	8’109	8’206

Capital des fonds à affectation spéciale[1]	Etat au 31.12.20	Attribution	Utilisation	Etat au 31.12.21
Fonds Winkelmann	1	0	-1	0
Fonds fondation Gumy Fribourg	19	0	-5	14
Fonds Röthlisberger-Hotz	224	0	-3	221
Fonds Meunier	279	0	-3	276
Fonds CFR VD – Projet atelier bois	72	30	-5	97
Fonds CFR BE	17	15	0	32
Fonds Meldem Kitty	65	0	0	65
Fonds cours vidéo de présentation	0	42	0	42
Fonds de renouvellement Ramsteinerstrasse	199	15	0	214
Fonds Ramsteinerstrasse	83	61	0	144
Fonds Ex-Solsana	2’025	0	0	2’025
Fonds de fluctuation CFR BE	-40	0	-29	-69
Fonds de fluctuation CFR SG	24	0	-14	10
Fonds de fluctuation LAI art. 74	300	1’581	0	1’881
Total capital des fonds à affectation spéciale	**3’271**	**1’745**	**-61**	**4’955**

Capital de l’organisation	Etat au 31.12.20	Attribution	Utilisation	Etat au 31.12.21
Fonds soutien aux membres	3’143	0	0	3’143
Fonds activités des sections	3’000	0	-3’000	0
Fonds pour les CFR	1’025	0	0	1’025
Fonds Les jeunes Voix	3	0	-3	0
Fonds relations publiques	1’002	300	0	1’302
Fonds gestion opérationnelle	4’100	500	0	4’600
Total capital lié	**12’272**	**800**	**-3’003**	**10’070**
Capital libre	16’482	184	2’647	19’313
Résultat 2020	2’647	0	-2’647	0
Total capital libre sans minoritaires	**19’129**	**184**	**0**	**19’313**
Total capital de l’organisation sans minoritaires	**31’401**	**984**	**-3’003**	**29’383**
Total capital de fonds et de l’organisation sans minoritaires	**34’672**	**2’729**	**-3’063**	**34’338**
Part des minoritaires aux fonds propres	694	159	97	950
Part des minoritaires au résultat 2020	184	0	-184	0
Total part des minoritaires	**877**	**159**	**-87**	**950**
Total capital de fonds et de l’organisation avec minoritaires	**35’550**	**2’888**	**-3’151**	**35’287**

Principes de présentation des comptes

Règles régissant l'établissement des comptes
Les comptes annuels de la Fédération suisse des aveugles et malvoyants sont présentés en conformité avec les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats (true and fair view). La présentation des comptes est conforme au Code des obligations, aux directives de la Fondation ZEWO et aux dispositions des statuts de la FSA.

L'organe de révision von Graffenried fiduciaire SA, Berne vérifie la conformité du présent bouclement individuel et des comptes annuels consolidés avec les prescriptions légales et statutaires ainsi que les exigences de Swiss GAAP RPC.

Périmètre et principes de consolidation
Les comptes annuels consolidés comprennent les comptes individuels – établis selon des principes unitaires – des sociétés affiliées dans lesquelles la FSA détient, directement ou indirectement, plus de 50% des droits de vote. En plus de la FSA, les sociétés suivantes font partie du périmètre de consolidation.

Les participations de moins de 20% sont comptabilisées à leur prix d'acquisition, après déduction des amortissements économiques nécessaires. Elles sont inscrites au bilan à la rubrique immobilisations financières.

Explications et légendes:
T: consolidation par intégration globale selon la méthode anglo-saxonne de l'acquisition (purchase method) pour les sociétés dans lesquelles la FSA détient 50% ou plus des droits de vote ou qu'elle contrôle d'une autre manière.

E: consolidation selon la méthode de mise en équivalence (equity method), c'est-à-dire intégration au prorata des fonds propres et résultats financiers pour les sociétés affiliées dans lesquelles la FSA détient une participation de 20% à 49%. Sont également évaluées selon la méthode de mise en équivalence les sociétés dans lesquelles la FSA détient 50% ou plus des droits de vote, mais dont l'intégration globale dans les comptes consolidés ne se justifie pas parce que les activités de ces sociétés sont à ce point différentes que leur inclusion conduirait à ne pas donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble consolidé.

Accesstech SA, siège à Lucerne
Objectif: Importation, distribution et service de solutions matérielles et logicielles ainsi que d'aides pour les personnes aveugles et malvoyantes

Capital social: kCHF 600

Taux de participation de la FSA depuis 2019: 65%

Inclusion avec la méthode T: consolidation par intégration globale

Règles d'évaluation et d'inscription au bilan
L'évaluation se fait en principe aux coûts historiques (valeurs d'acquisition et de fabrication) et se fonde sur le principe de l'évaluation séparée de l'actif et du passif.

Liquidités
Les liquidités sont évaluées à leur valeur nominale. Les positions en devises étrangères sont converties au taux fiscal en vigueur au 31.12. EUR: 1.03615 (année précédente EUR: 1.0815)

Titres
L'évaluation des titres s'effectue conformément avec la recommandation sur la présentation des comptes Swiss GAAP RPC. Les titres sont portés au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur pour les titres dont la valeur du marché est tombée au-dessous de la valeur d'acquisition (principe de la valeur la plus basse). Les positions en devises étrangères sont converties au jour de référence aux taux de change de la banque dépositaire concernée.

Créances / Compte de régularisation actifs
Les créances et compte de régularisation actifs sont comptabilisées à leur valeur nominale, déduction faite des corrections de valeur nécessaires du point de vue opérationnel.
Les corrections de valeur sont régies par le principe de l'évaluation individuelle. Le ducroire est calculé comme suit: correctif de 25% pour les créances arrivant à échéance dans les 61 à 120 jours, de 50% pour celles dues entre 121 et 180 jours et de 75% pour celles dont l'échéance dépasse 180 jours.

Immobilisations financières à long terme
La participation Accesstech SA est consolidée par intégration globale avec mention des parts minoritaires.
Les prêts à long terme sont évalués à leur valeur nominale, déduction faite des corrections nécessaires du point de vue opérationnel. Les corrections de valeur sont calculées selon le principe de l'évaluation individuelle. Les débiteurs de prêts dont les capitaux ne couvrent que 50% à 100% de la créance, sont réévalués à 50%. Si la base des capitaux propres tombe au-dessous de 50% de la valeur du prêt, la totalité du prêt est réévaluée.

Stocks de marchandises
Les stocks de marchandises seront au prix de revient, mais maximum au prix de marché inférieur, évalués.

Immobilisations corporelles
Les immobilisations corporelles meubles et immeubles sont portées au bilan à leur prix d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés nécessaires du point de vue économique. Les amortissements s'effectuent d'une manière linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée. Les durées de vie économique estimées sont les suivantes:

Installations IT	3 ans
Machines et appareils	5 ans
Véhicules	5 ans
Mobiliers, Installations	8 ans
Immeubles	40 ans

Immobilisations incorporelles
Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur cumulées nécessaires à l'exploitation. Les amortissements sont effectués de manière linéaire sur la durée d'utilisation estimée. Celle-ci est de 5 ans pour le goodwill.

Engagements
Ils sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

Compte de régularisation passifs
Cette position comprend le passif résultant de la régularisation dans le temps des charges et des produits ainsi que les provisions pour les soldes de vacances et d'heures supplémentaires du personnel. L'évaluation se fait à la valeur nominale.

Provisions
Les provisions sont comptabilisées lorsqu'il existe une obligation juridique ou implicite envers un tiers résultant d'un événement passé et seulement si l'obligation peut être estimée de manière fiable et s'il est probable qu'une sortie de fonds sera nécessaire pour régler l'obligation. Le montant de la provision est basé sur la sortie de fonds attendue.

Fonds à affectation spéciale et capital de l'organisation
Les différents fonds à affectation spéciale comprennent les dons en faveur de projets concrets ou d'un but déterminé, qui n'ont pas encore été utilisés à la date de clôture du bilan. Chaque année, ces fonds à affectation spéciale font l'objet d'un inventaire. Le tableau de variation du capital donne des informations détaillées sur la composition et la variation des fonds à affectation spéciale et du capital de l'organisation (voir page 7).

Fonds de Fluctuations de CFR
Conformément aux conditions définies avec les cantons, les excédents de recettes provenant de la différence entre les contributions effectivement versées et la base de calcul de ladite subvention, doivent être attribués à un fonds de fluctuation. Les pertes d'exploitation peuvent également être imputées à ce fonds. En conséquence, un fonds à affectation spéciale est créé dans le capital des fonds de la FSA selon les directives cantonales pour la présentation des comptes.

Fonds de fluctuations LAI art. 74
Le fonds LAI art. 74 est constitué annuellement par les subventions de l'AI non utilisées durant la période contractuelle qui résultent des contributions de couverture positives (CC 4) issues de la comptabilité analytique d'exploitation LAI art. 74 ou par des accords individuels. Les dotations et les prélèvements (en cas de pertes) du fonds de fluctuation ont un caractère provisoire. Une fois le décompte final de la période contractuelle établi par l'OFAS, les charges et les produits imputables sont comptabilisés de manière définitive

Modification des principes d'évaluation
Les principes d'évaluation qui s'écartent des règles susmentionnées sont commentés aux positions correspondantes du bilan.

Immobilisations corporelles meubles et immeubles[2]

Tableau des immobilisations 2021	Immobilisations corporelles meubles	Immeubles
Valeur comptable au 01.01.	**614**	**2’076**
Valeur d’acquisition au 01.01.	2’499	3’114
Entrées	38	0
Sorties	-32	0
Valeur d’acquisition au 31.12.	2’506	3’114
Amortissements cumulés au 01.01.	-1’885	-1’038
Amortissements	-226	-78
Sorties	32	0
Amortissements cumulés au 31.12.	-2’079	-1’116
Valeur comptable au 31.12.	**427**	**1’998**

Tableau des immobilisations 2020	Immobilisations corporelles meubles	Immeubles
Valeur comptable au 01.01.	555	2’154
Valeur d’acquisition au 01.01.	2’199	3’114
Entrées	301	0
Sorties	0	0
Valeur d’acquisition au 31.12.	2’499	3’114
Amortissements cumulés au 01.01.	-1’644	-960
Amortissements	-241	-78
Sorties	0	0
Amortissements cumulés au 31.12.	-1’885	-1’038
Valeur comptable au 31.12.	**614**	**2’076**

Immobilisations financières[3]

Créances à long terme	31.12.2021	31.12.2020
Créances à long terme envers des tiers	310	404
Créances à long terme envers les organisations proches	400	400
Total créances à long terme	**710**	**804**

Réserves financières de titres	31.12.2021	31.12.2020
Total des titres à la Valeur comptable	23’051	24’166
Total des titres à la valeur de marché	27’701	27’040
Total immobilisations financières	**23’761**	**24’970**

Immobilisations incorporelles[4]

	31.12.2021	31.12.2020
Goodwill Accesstech SA	114	114
Amortissement goodwill	-75	-52
Total immobilisations incorporelles	**39**	**62**

Le but déterminé du capital à affectation spéciale

Capital des fonds à affectation spéciale	Usage prévu
Fonds Winkelmann	Contribution aux vacances, formations
Fonds Fondation Gumy Fribourg	Nécessiteux de Fribourg avec AI
Fonds Röthlisberger-Hotz	Les enfants et les jeunes mineurs aveugles et malvoyants.
Fonds Meunier	Service de consultation Sion
Fonds CFR VD - Projet atelier bois	Les frais d’installation atelier bois CFR Lausanne
Fonds CFR BE	CFR Berne
Fonds Meldem Kitty	Chiens d’aveugles
Fonds cours vidéo de présentation	Cours vidéo de présentation
Fonds renouvellement Ramstei-nerstrasse	Rénovation et modernisation de la propriété Ramsteinerstrasse
Fonds Ramsteinerstrasse	Préservation d’intérêts des handicapés visuels, la promotion lors de l’intégration ainsi que les soins de camaraderie
Fonds Ex-Solsana	Financement de vacances accompagnées, de loisirs et de formation de personnes aveugles et malvoyantes
Fonds de fluctuation CFR BE	Financement des contributions du canton
Fonds de fluctuation CFR SG	Financement des contributions du canton

Fonds de fluctuation LAI art. 74	Financement des contributions de la Confédération

Dons[5]

	2021	2020
Dons	9’244	9’249
– dont dons à affectation spéciale	766	655

Charges d’exploitation[6]

La FSA présente les charges d’exploitation avec la méthode de ZEWO, celle-ci calcule les charges proportionnellement pour les projets et les prestations de services, la recherche de fonds et l’administration.

	2021	2020
Charges de personnel	8’388	7’978
Frais de voyage et de représentation	189	173
Autres charges d’exploitation	5’895	6’084
Soutien	3’833	905
Frais d’entretien	227	232
Amortissements	263	281
Charges de projet et de prestation de services	**18’796**	**15’653**
Charges de personnel	1’507	1’561
Frais de voyage et de représentation	128	80
Autres charges d’exploitation	681	717
Frais d’entretien	44	93
Amortissements	133	36
Charges administratives	**2’494**	**2’488**
Charges de personnel	461	343
Frais de voyage et de représentation	4	3
Autres charges d’exploitation	104	65
Frais d’entretien	1	3
Charges collectives	2’621	2’257
Amortissements	4	4
Charges de recherche de fonds	**3’194**	**2’676**
Total charges d’exploitation	**24’484**	**20’817**

Contributions OFAS CS 4045 LAI art. 74

	2021	2020
Contributions pour la FSA	4'628	4'628
Total paiements reçus de l'OFAS	**4'628**	**4'628**
Délimitation décompte final 2015-2019	39	0
Délimitation des contributions OFAS CS 4045 LAI art. 74	-354	-494
Valeur comptable contributions OFAS CS 4045 LAI art. 74	**4'312**	**4'134**

Engagements non-inscrits au bilan
La subvention de l'AI pour les prestations selon LAI art. 74 est liée. Au moment de la clôture des comptes 2021, il n'était pas encore certain si et dans quelle proportion le fonds de fluctuation LAI art. 74 devait être modifié selon la contribution de couverture (CC 4) issue de la comptabilité analytique d'exploitation 2021.

Honoraire de l'organe de révision

Les honoraires versés à l'organe de révision liée aux prestations de révision se sont élevés dans l'année en cours à kCHF 36 (année précédente kCHF 36), et ils sont intégrés dans les charges fiduciaires et conseils.

L'organe de révision nous a facturé un montant de kCHF 1 pour des prestations supplémentaires.

Charges de recherche de fonds[7]

	2021	2020
Charges liées aux campagnes	1'427	1'264
Campagnes de prospection	106	127
Charge d'envoi liés aux collectes de fonds	836	687
Frais sur versement, carte de crédit et frais en ligne	60	52
Maintenance de la banque de données et sélections	192	126
Total Charges de recherche de fonds	**2'621**	**2'257**

Résultat financer[8]

	2021	2020
Total produits financiers	737	1'507
Total charges financières	-515	-783
Total résultat financier	**222**	**723**

Postes à plein temps

La FSA avec Accesstech SA employaient en Suisse à la fin de l'année en cours plus de 50 postes à plein temps (année précédente plus de 50).

Rémunérations aux organes et instances

Pour l'exercice en cours, les organes et les instances de la FSA ont fourni 4'450 heures à titre honorifique (année précédente 3'745 heures) dont 799 heures (année précédente 724 heures) par le président. Les organes et instances de la FSA sont indemnisés conformément au règlement sur les frais de la FSA et aux lignes directrices de la fondation ZEWO.

Lors de l'exercice en cours, les indemnités suivantes ont été versées directement aux membres du Comité fédératif et différentes commissions:

Rémunérations	2021	2020
Total rémunérations	130	126
dont aux membres du comité fédératif	74	87
dont au président	30	28

Rémunérations à l'équipe de direction FSA et Accesstech

Les rémunérations inclus les frais des personnes chargés de la gestion s'élèvent à un montant total de kCHF 778 (année précédente kCHF 771).

Bénévolat

Les bénévoles sont rémunérés selon le règlement des frais de la FSA et les lignes directives de la ZEWO. Dans l'année en cours, les bénévoles ont à nouveau consacré 5'126 heures (année précédente 3'517 heures) aux personnes aveugles et malvoyantes. Cela correspond environ à 2.34 postes à plein temps.
Ces prestations sont en grande partie fournies dans le cadre de projets. Quelques services de consultation et centres de formation et de rencontre coopèrent avec des services de coordination dans le domaine du bénévolat.

Organisations proches et transactions

Transactions Fondation AccessAbility
La FSA a payé un montant de kCHF 722 pour les prestations (année précédente kCHF 823), Accesstech SA a payé un montant kCHF 119 (année précédente kCHF 185). En outre, Accesstech SA a fait un don de kCHF 120 (année précédente kCHF 120).
La fondation contribue à hauteur de 50% aux charges de loyer de la société Accesstech SA soit kCHF 86 (année précédente kCHF 73). En plus, Accesstech SA a également pris en charge kCHF 8 de frais de location pour la fondation (année précédente kCHF 13).
La Fondation AccessAbility a payé un montant de kCHF 1'032 (année précédente kCHF 958) pour les achats et les prestations à Accesstech SA.

Crédits et garanties

BCBE	2021	2020
Limite de crédit, crédit Lombard au 31.12	1’500	1’500
Valeur du marché des titres au 31.12	7’256	7’113

Toutes les valeurs et tous les avoirs auprès de la Banque cantonale bernoise, notamment le dépôt de titres 80.855.361.0.38, servent comme sécurité, conformément à l’acte de nantissement du 10 décembre 2013.
En garantie de l’hypothèque sur la Ramsteinerstrasse, il y a une cédule hypothécaire de kCHF 1’500 à la Banque cantonale bernoise.

Contrats de bail de longue durée

Les contrats de bail à long terme suivants existants au 31 décembre 2021.

Locaux loués	Durée contrac-tuelle	Loyer annuel
Bern, Könizstrasse 23	28.02.2026	323
Bern, Federweg 22+24 (groupes créatifs)	31.12.2023	14
Delémont, Rue de la Maltière 10	31.12.2024	28
Fribourg, rue Georges-Jordil 2	01.11.2023	57
Lausanne, Rte de Genève 88-88bis	01.04.2022	88
Luzern, Maihofstrasse 95c	31.01.2026	101
Zürich, Ausstellungsstrasse 36	31.01.2030	108

Engagements de leasing

A la fin de l’exercice sous revue, il existe un engagement de leasing pour matériel informatique d’un montant de kCHF 56 (année précédente kCHF 50) jusqu’à 2024.

Prévoyance en faveur du personnel

Les employés de la FSA sont assurés contre les conséquences économiques du décès et de l’invalidité auprès de la Fondation de prévoyance Previs. Les employés de l’Accesstech SA sont assurés auprès de la Fondation Swiss Life à Zurich. Il s’agit de fondations collectives auxquelles les employeurs et les employés versent des cotisations conformément au règlement de prévoyance du personnel. Il n’existe aucune dette envers les institutions de prévoyance (année précédente 0).

Correction du bilan et le compte d’exploitation 2020[9]

Lors de la comptabilisation de l’exercice en cours, il a été constaté qu’en 2020, la correction de valeur de la participation d’un montant de kCHF 77 n’a pas été retirée. Par conséquent, en 2020, le résultat financier et le résultat annuel ont été trop élevés de kCHF 77 et le capital libre a été abaissé avec le même montant. L’année précédente, il a été adaptée en conséquence.

Evénements ultérieurs à la date du bilan

Aucun événement notable ultérieur à la date de clôture de l'exercice susceptible d'avoir une incidence sur les comptes annuels 2021 n'est à signaler.

Les comptes annuels consolidés seront soumis à l'approbation de l'Assemblée des délégués le 11 juin 2022.

SBV FSA
Schweizerischer Blinden- und Sehbehindertenverband
Fédération suisse des aveugles et malvoyants
111 Jahre/ans

Secrétariat général
Könizstrasse 23 / case postale
3001 Berne
031 390 88 00
info@sbv-fsa.ch
sbv-fsa.ch

VON GRAFFENRIED
TREUHAND

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée des délégués de la Fédération suisse des aveugles et malvoyants, Berne

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels
En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels consolidés ci-joints (le bilan, le compte d'exploitation, tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation du capital des fonds et l'annexe) de la Fédération suisse des aveugles et malvoyants pour l'exercice arrête au 31 décembre 2021.
Selon la Swiss GAAP RPC 21, les indications du rapport de performance ne sont pas soumises à l'obligation de contrôle ordinaire de l'organe de révision.

Responsabilité du Comite fédératif
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels consolidés, conformément aux Swiss GAAP RPC et dispositions légales, incombe au Comité fédératif. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Comité fédératif est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision
Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels consolides. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de sorte à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce système. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels consolides dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit
Selon notre appréciation, les comptes annuels consolidés pour l'exercice arrête au 31 décembre 2021 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC, et sont conformes à la loi suisse.

Von Graffenried AG Treuhand
Waaghausgasse 1, Postfach, CH-3001 Bern, Tel. +41 31 320 56 11

Rapport sur d'autres dispositions légales
Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément la loi sur la surveillance delà révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait compatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels consolides, défini selon les prescriptions du Comite fédératif.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels consolides présentes.

Berne, le 9 avril 2022

Von Graffenried AG Treuhand

Michel Zumwald
Expert-comptable dipl.
Expert-réviseur agréé

Toni Schlegel
Expert-comptable dipl.
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

SBV FSA
Schweizerischer Blinden- und Sehbehindertenverband

Fédération suisse des aveugles et malvoyants

Votre don en bonnes mains.

Secrétariat romand
Rue de Genève 88b
1004 Lausanne
021 651 60 60
secretariat.romand@sbv-fsa.ch
sbv-fsa.ch

Secrétariat général
Könizstrasse 23 / case postale
3001 Berne
031 390 88 00
info@sbv-fsa.ch
sbv-fsa.ch

Ensemble, on voit mieux